



BULLETIN D'INSCRIPTION

21^{ème} Troc et Puces du Basket Club Hennebontais

Nom Prénom

Adresse

CP Ville (dépt).....

Né(e)le à

Tél. Email

Professionnel - N° RC

Particulier - N° pièce d'identité

Délivré le à

Types de marchandises

Nombre de mètres x 5€/ml = €

⇒ Joindre un chèque du montant à l'ordre de l'association « Basket ClubHennebontais ».

Demande particulière

Je déclare sur l'honneur ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) et ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur dans son intégralité. Celui-ci est consultable sur le site www.basketclubhennebont.fr (rubrique : Evénements > Troc et puces 2024).

Fait à Signature

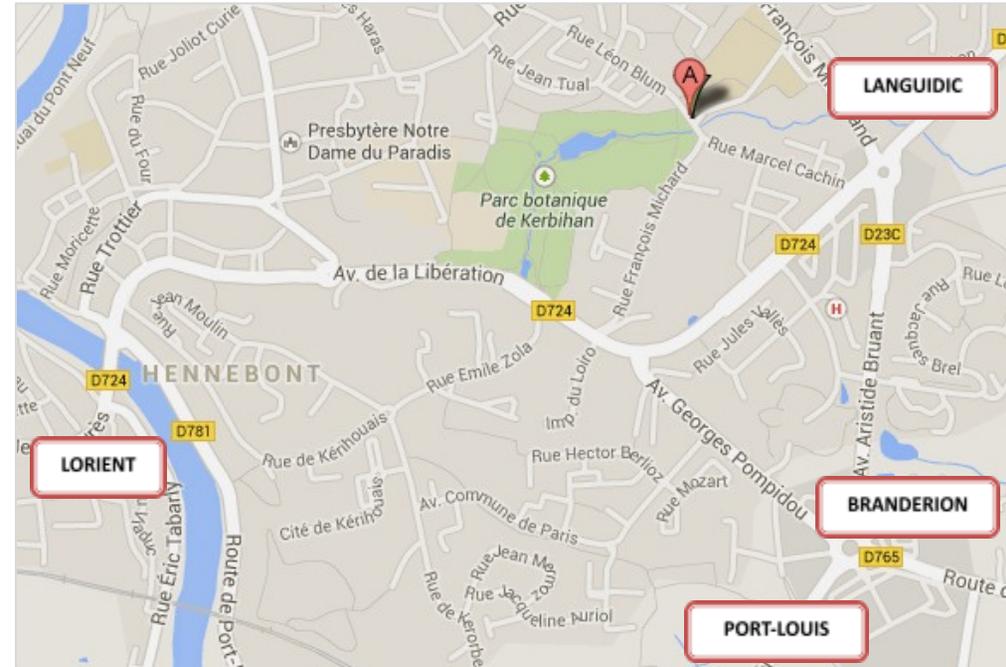
le / /

Les tables et chaises sont fournies par l'organisateur.
Salle chauffée et parking à proximité.
Les bénévoles du BCH vous aident à décharger.
Entrée :1.50€-Gratuitpourles–de16ans.
Restaurationetbuvettesurplace :
(Sandwichs,Crêpes,Galettes,Grillades,Frites,Gateaux...)

Gymnase du Lycée Victor Hugo

Rue Léon Blum – 56700 HENNEBONT

GPS :47.806958,-3.264229



Bulletin d'inscription à retourner avant le 14avril 2024 à :

Mr. Jégouzo Boris

28 lotissement Les Hauts du Benalo, 56680 Plouhinec

Tél 07.82.59.31.77 ou trocch@gmail.com

www.basketclubhennebont.fr



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

21^{ème} Troc et Puces du Basket Club Hennebontais
28 avril 2024 de 08h à 18h

Art1 : Le troc et puces est destiné à promouvoir l'esprit de collection, à faciliter contacts et transactions entre collectionneurs.

Art2 : Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations régies par la loi 1901.

Art 3 : Les enseignes à caractère politique, syndicale, religieux sont interdits sur les emplacements.

Art4 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation ou tout étalage, qui ne corresponde pas à l'esprit et au style de cette dernière.

Art5 : Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, vols ou autres préjudices. Aucun remboursement de l'association ne sera fait.

Art6 : Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.

Art 7 : Réservations et Règlement devront être effectués avant le **14 avril 2024**.

Art8 : Le nombre d'emplacements est limité à 80 ensalle.

Art 9 : Les exposants seront reçus à partir de 6 h 00 mln.

Art10 : Tout exposant arrivant en retard pourra se voir refuser son emplacement après 8h00, afin de ne pas perturber le bon déroulement de la manifestation et ceci sans remboursement de l'organisation.

Art11 : Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ.

Art12 : Les emplacements sont réservés dans l'ordre d'arrivée des réservations, il ne sera dérogé à cette disposition que pour des problèmes de santé ou handicap justifiés par un certificat médical joint à la réservation.

Art13 : Les exposants s'engagent à recevoir le public à 8h00 et à ne pas remballer avant 18h00.

HENNEBONT

Dim. 28 Avril

Gymnase Victor Hugo



21^{ème}

TROC & PUCES

Entrée : 1€50

Infos et réservations :

trocבח@gmail.com

Avant 18h : 07.82.59.31.77

Après 18h : 06.87.36.74.68